

## CONTACTS ET INSCRIPTIONS

### CFPPA Olivier de Serres

1062, chemin du Pradel

07170 MIRABEL

Tél : 04-75-36-71-80

Fax : 04-75-36-76-02

[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)

Référent VAE : [laurent.vidal01@educagri.fr](mailto:laurent.vidal01@educagri.fr)



### CFPPA Olivier de Serres

## Module Accompagnement VAE

Durée : 15 à 24 heures modulables selon les besoins



## DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

### La VAE, C'EST QUOI ?

- Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des connaissances et des compétences.
- Obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture du niveau 3 au niveau 5 (CAPA au BTS et Certificat de Spécialisation)
- **Notre expertise est le BPREA**
- Le dossier réalisé par le candidat est transmis à chaque membre de jury (*composé d'enseignants ou formateurs et de représentants qualifiés des professions concernées*) chargé du diplôme concerné pour son examen. Suite à l'examen du dossier, le jury s'entretient avec le candidat. Cet entretien obligatoire dure environ 30 minutes.

### POUR QUI ?

- Toutes personnes justifiant d'au moins un an d'activité dans le domaine agricole souhaité.

### LE DISPOSITIF :

- Rencontrer les relais territoriaux d'information et de conseil sur la VAE
- Réaliser votre dossier de recevabilité accompagné de votre centre de proximité
- Présenter et apporter un conseil sur la rédaction de votre dossier
- Vérifier que la VAE est la réponse appropriée à votre projet
- Rédiger le dossier VAE

Cet accompagnement peut être **pris en charge par un organisme financeur (ex: CPF, VIVEA, France Travail...)**. L'accompagnateur réalise un positionnement, évalue vos besoins en formation complémentaire et construit un rétro planning.

### Votre accompagnateur :

- vous oriente et vous aide dans le choix du diplôme
- vous présente une méthode de travail
- suit votre progression dans l'élaboration de votre dossier
- ajuste votre projet si besoin, en vous proposant des formations courtes (ex: formations techniques en présentiel ou en distanciel, gestion comptable...)
- vous rappelle les conditions de passage devant le jury

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Accompagnement modulable : réponse à la demande
- Toute personne ayant un projet en agriculture
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour savoir la faisabilité de votre projet
- **Coût** : entre 1200 € et 1920 €, selon le temps d'accompagnement
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation
- Taux de réussite de l'accompagnement VAE (données 2024) : **100 %**
- Taux de satisfaction : **100 %**

### Les Adresses utiles :

- DRAAF- SRFD Auvergne-Rhône Alpes  
Cité administrative de la Part dieu  
165 rue Garibaldi -BP 3202  
69 401 LYON  
Tél : 04 78 63 13 13

### Votre accompagnateur VAE au CFPPA Olivier de Serres :

- Laurent VIDAL